



Criminalistique environnementale ou la recherche de la mise en œuvre du principe du pollueur payeur

Dr Jacques MARTELAIN

Expert judiciaire auprès de la Cour d'appel et la Cour administrative d'appel de Lyon en environnement, pollution et criminalistique environnementale.

Le principe du pollueur payeur est bien connu de tous et a du sens. En revanche, sa mise en œuvre n'est pas toujours aisée. Elle est simple lorsqu'il s'agit d'un accident ponctuel mais est beaucoup plus compliquée lorsque l'on a à faire à un site industriel de 200 ans d'histoire qui a connu moult exploitants ou lorsque l'on parle de pollutions très étendues, comme celle des PFAS. La criminalistique environnementale a pour objectif de mettre en œuvre des techniques poussées pour identifier le (les) pollueur(s). Elle s'appuie sur deux axes principaux :

- La recherche de l'empreinte des polluants (chimique, isotopique, chirale...) pour chercher à faire un lien entre un impact constaté et une (ou des) source(s) potentielle(s)
- La datation des pollutions

L'exposé décrira ces différentes techniques en se reposant sur des exemples concrets et vécus.

Conférence présentée le :

LUNDI 2 FÉVRIER 2026 à 17h30

**Université de Genève – Bâtiment Science II
Auditoire A-100
30 quai Ernest-Ansermet Genève**

Il s'agit d'une conférence publique.

Avec le soutien de :



dsm-firmenich ●●●

Givaudan
Human by nature



**UNIVERSITÉ
DE GENÈVE**